

**Décision prise dans le cadre de la délégation  
du conseil d'administration,**

**LE PRESIDENT,**

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D. 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président ;

**DECIDE**

**Article 1**

Les tarifs pour l'inscription à la manifestation « Université d'été 4<sup>ème</sup> session » organisée du 29 juin au 3 juillet 2015 par le laboratoire IRENEE sont fixés comme suit :

- Etudiants et personnels hors UL : 90 €
- Etudiants et personnels UL : gratuité

**Article 2**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

**Article 3**

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence, dans les locaux du laboratoire IRENEE, et publiée sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 24 février 2015



The image shows a handwritten signature of Pierre MUTZENHARDT in black ink. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Université de Lorraine' around the top edge, 'Le Président' in the center, and a small star at the bottom. The stamp is partially overlapping the signature.

Pierre MUTZENHARDT